

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.4 Contrat mutuelle de prévention ACCIsst inc.
- 1.5 Inscription formation nouveaux élus volet II de la FQM
- 1.6 Mandat inspection structure toiture Hôtel de ville
- 1.7 Inscription congrès annuel ADMQ

2. Trésorerie

- 2.1 Engagements de crédits – 22 mars 2010

3. Sécurité publique

- 3.1 Inscription congrès annuel des chefs pompiers
- 3.2 Inscription rencontre 23 mars Trois-Rivières – Tournée provinciale guide d'accompagnement ENPQ
- 3.3 Inscription – Certification nouveaux premiers répondants

4. Transport et hygiène du milieu

- 4.1 Demande d'aide au déneigement – chemin privé lac Brûlé
- 4.2 Adjudication de contrat – Analyse eau potable et eaux usées
- 4.3 Adjudication de contrat – Camion d'utilité publique
- 4.4 Période d'embauche Mme Lyne Morneau
- 4.5 Ajout conduite LS-103, programme PRECO
- 4.6 Offre d'achat terrain M. Charles-Antoine St-Amant
- 4.7 Projet bassins aérés : Offre d'achat terrain M. Jean-Marc Laframboise
- 4.8 Adjudication de contrat conditionnelle à Construction et Pavage Boisvert inc.

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande d'approbation plan de lotissement Domaine du Batiscais
- 5.2 Avis de motion nomination de deux rues dans le secteur du Domaine Batiscais

6. Loisirs et culture

- 6.1 Demande permission feux d'artifice : Comité de la fête estivale
- 6.2 Projet plage Lac-aux-Sables

7. Autres sujets

- 7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.2 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à 20 heures, le 22^e jour du mois de mars deux mille dix (22 mars 2010) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Lise Méthot, conseillère

Ghislain Trépanier, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

M. Daniel Roy, conseiller est absent et a confirmé être à l'extérieur du pays à cette date.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1. Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été expédiés conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à vingt heures (20 h), sous la présidence de Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier Directrice-générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

M. Hamelin souhaite la bienvenue à tous.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-03-096

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 22 mars 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.3. Première période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20h02

Fin : 20h04

1.4. Contrat mutuelle de prévention ACCIsst

CONSIDÉRANT l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont fait la lecture complète du contrat et s'en déclare satisfait ;

2010-03-097

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que le Groupe ACCIsst inc, soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des membres du conseil.

Le conseil nomme la directrice-générale et secrétaire-trésorière comme représentante dûment autorisée à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.5 Inscription formation nouveaux élus volet II de la FQM

2010-03-098

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Marius St-Amant et résolu d'autoriser l'inscription de Réjean Gauthier à Portneuf le 27 mars et de Lise Méthot, Aline Ménard et Ghislain Trépanier à Yamachiche le 17 avril - à la formation nouveaux élus volet II de la FQM. Les frais d'inscription et les frais de déplacement seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.6 Mandat inspection structure Hôtel de ville

2010-03-099

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter le mandat # PLF-3-3 présenté par la firme Pluritec pour l'inspection des structures visibles dans le grenier de l'Hôtel de Ville afin d'émettre les recommandations et les correctifs adéquats.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Inscription congrès annuel ADMQ

2010-03-100

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Marius St-Amant et résolu que le conseil autorise l'inscription de la directrice-générale et secrétaire-trésorière au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 19, 20 et 21 mai 2010 à Québec. Les frais d'inscription au congrès et de séjour relatifs soient assumés par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Engagement de crédits – 22 mars 2010

2010-03-101

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Hygiène du milieu

| Description | Montant | Budget |
|---|------------------|--|
| Aménagement en entrepôt de l'ancien réservoir | 5 500 \$ | Budget immos : 3 950\$ + 550 \$ excédent égout + 700 \$ excédent aqueduc + 300 \$ excédent immobilisations |
| Niveau Lazer et accessoires | 2 795 \$ + taxes | Budget immos : outils |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Inscription congrès annuel des chefs pompiers

2010-03-102

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que le conseil autorise l'inscription du directeur adjoint incendie au congrès annuel des chefs pompiers du 22 au 25 mai 2010. Les frais d'inscription au congrès et de séjour relatifs soient assumés par la municipalité selon sa politique de remboursement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.2 Rencontre 23 mars Trois-Rivières – Tournée provinciale guide d'accompagnement ENPQ

2010-03-103

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise monsieur Yvon Bourassa à représenter la municipalité de Lac-aux-Sables à la rencontre du 23 mars à Trois-Rivières lors de la présentation de la tournée provinciale guide d'accompagnement de l'ENPQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.3 Inscription – Certification nouveaux PR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire deux nouveaux premiers répondants à la formation de certification ;

CONSIDÉRANT que le service des premiers répondants a fait paraître une demande de candidature pour des postes de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT que monsieur Danny Morin, responsable des premiers répondants a fait la recommandation de deux personnes suite à l'étude des candidatures ;

2010-03-104

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter la recommandation de monsieur Danny Morin de procéder à l'inscription pour la formation de certification premiers répondants de madame Shirin Delisle et de madame Dominique Lavallée. Les frais de déplacements relatif à la formation leur seront remboursés et les conditions énoncées à la résolution 2009-11-384 seront appliquées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Demande d'aide au déneigement – chemin privé lac- Brûlé

CONSIDÉRANT la politique d'aide au déneigement des chemins privés ;

CONSIDÉRANT qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives ;

CONSIDÉRANT la demande qui a été déposée pour le groupe du chemin du lac Brûlé, représenté par madame Jacinthe Beaupré ;

CONSIDÉRANT les informations reçues de la SAAQ relativement au fait que toutes personnes rémunérées pour effectuer des travaux sur tous chemins doit

obligatoirement détenir une licence de type commercial pour les véhicules utilisés pour les travaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences ;

2010-03-105

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de refuser la demande jusqu'à la présentation d'une copie des immatriculations commerciales de l'entrepreneur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Adjudication de contrat – Analyse eau potable et eaux usées

CONSIDÉRANT les offres de services présentées par ENVIRONEX et BIOLAB relativement aux analyses d'eau potable et eau usée ;

CONSIDÉRANT que le Laboratoire Biolab a offert une bonne qualité de services au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT que l'écart de prix annuel est de 351 \$;

2010-03-106

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter les offres de services de BIOLAB #D-6011 au montant de 2 496 \$ et #D-6012 au montant de 792 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Adjudication de contrat – Camion d'utilité publique

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait demandé des soumissions sur invitation ;

CONSIDÉRANT le résultat de la demande de soumission à savoir :

| Soumissionnaire | Montant |
|------------------------|----------------------|
| Garage Robert inc. | 99 894.37 \$ |
| La Pérade Ford | 52 390.93 \$ |
| Lessard GM | n'a pas soumissionné |
| St-Onge Ford inc. | n'a pas soumissionné |

CONSIDÉRANT que les propositions ont été évaluées par les conseillers responsables de la voirie ainsi que par le maire ;

CONSIDÉRANT que le conseil privilégie les emprunts comportant le plus faible taux d'intérêt ;

2010-03-107

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Marius St-Amant et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat pour la fourniture d'un camion d'utilité publique à La Pérade Ford pour un montant de 52 390,93 \$ taxes incluses. Il est de plus résolu d'engager la somme dans le poste Immobilisation – Transport Véhicule Voirie.

Le paiement de cet engagement sera effectué en affectant le fonds de roulement. Le terme de remboursement de cet emprunt est de 5 ans. Le conseil doit prévoir à chaque année, à même son fonds général, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

M. Réjean Gauhtier s'enregistre contre cette proposition

Mme Aline Ménard, Mme Lise Méthot s'enregistre pour cette proposition

ADOPTÉE à la majorité des conseillers

4.4 Période d'embauche Mme Lyne Morneau

CONSIDÉRANT que plusieurs tâches d'inspection sont à réaliser dans le cadre de l'application de la réglementation sur les Carrières et Sablières ;

CONSIDÉRANT que suite à la formation sur l'application du projet de loi 82 il est nécessaire de préparer des dossiers relatifs à l'application de ces mesures ;

CONSIDÉRANT le temps qui doit être investi dans cette réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'affecter un employé à cette tâche car l'application de cette réglementation est obligatoire ;

2010-03-108

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Marius St-Amant et résolu de que le début de la période d'embauche de madame Lyne Morneau inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement soit devancée au 6 avril 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5 Ajout conduite LS-103, programme PRECO

CONSIDÉRANT qu'il est important d'effectuer les travaux relatifs à la conduite LS-103 en même temps que les travaux des conduites LS-98 à LS-102 ;

CONSIDÉRANT que lors de la demande initiale ce tronçon n'avait pas été inscrit ;

CONSIDÉRANT que ce tronçon est le dernier de cette ligne ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports effectuera des travaux de pavage à cet endroit cette année ;

2010-03-109

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu d'ajouter la conduite LS-103 à la demande de réfection de conduite d'aqueduc dans le cadre du programme PRECO.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.6 Offre d'achat terrain M. Charles-Antoine St-Amant

CONSIDÉRANT la superficie de terrain supplémentaire nécessaire aux travaux d'aménagement d'assainissement des eaux usées par bassins aérés ;

CONSIDÉRANT l'offre déposée le 22 mars 2010 par M. Charles-Antoine St-Amant ;

CONSIDÉRANT les ententes déjà intervenues avec d'autres propriétaires pour l'acquisition de terrains dans le cadre du dossier ci haut mentionné ;

2010-03-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard de demander une rencontre avec M. Charles-Antoine St-Amant à une date ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.7 Offre d'achat terrain M. Jean-Marc Laframboise

CONSIDÉRANT la superficie de terrain supplémentaire nécessaire aux travaux d'aménagement d'assainissement des eaux usées par bassins aérés ;

CONSIDÉRANT l'offre déposée le 22 mars 2010 par M. Jean-Marc Laframboise ;

CONSIDÉRANT les ententes déjà intervenues avec d'autres propriétaires pour l'acquisition de terrains dans le cadre du dossier ci haut mentionné ;

2010-03-111

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Aline Ménard de demander une rencontre avec M. Jean-Marc Laframboise à une date ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.8 Adjudication de contrat conditionnelle à Construction et Pavage Boisvert inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a présenté une demande d'aide financière pour le projet de construction d'un système de traitement d'eaux usées dans le cadre du programme FIMR du Fond sur l'infrastructure municipale rurale ;

CONSIDÉRANT l'importance qu'a ce projet pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions le 27 novembre 2009 ;

| Compagnie | Coût de la soumission |
|---|------------------------------|
| Construction et pavage Boisvert Inc. | 2 719 534,40 \$ |
| Les constructions Binet Inc. | 2 877 000,00 \$ |
| Maskimo Construction Inc. | 3 010 265,63 \$ |
| Construction et Pavages Continental, division Construction DJL Inc. | 3 115 031,68 \$ |
| Excavations Marchand et fils Inc. | 3 269 334,08 \$ |
| Construction THORCO Inc. | 3 300 043,06 \$ |

CONSIDÉRANT que toutes ces soumissions sont conformes ;

CONSIDÉRANT que suite à la deuxième appel d'offre le coût du projet a diminué ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en démarche avec le MAMROT afin de bonifier l'enveloppe de subventions réservées à ce projet ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne veut pas dépasser le délai de cautionnement des offres ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a présenté un cautionnement supplémentaire de 30 jours suivant le 27 mars 2010 sans modification à son offre de services ;

2010-03-112

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu d'octroyer le contrat à Construction et Pavage Boisvert inc. au montant de 2 719 534,40 \$ conditionnellement à l'obtention de la subvention supplémentaire demandée au MAMROT et du financement nécessaire au projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande d'approbation plan de lotissement - Domaine du Batiscanais

CONSIDÉRANT la phase 1 du projet de développement de villégiature du Domaine du Batiscanais;

CONSIDÉRANT le projet de lotissement déposé par Martin Durocher minute 367, dossier 8991 daté du 5 février 2010;

CONSIDÉRANT que ce projet comptant plus de 10 terrains nécessite l'approbation du conseil municipal en vertu de l'article 19 du règlement de lotissement 90-201;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, dg adjointe que le projet est conforme au règlement 90-201;

2010-03-113

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Marius St-Amant et résolu que le Conseil accepte le projet de lotissement portant la minute 367 du dossier K-8991 pour 21 terrains (A à U) situés sur les lots 1-p, 2-p, 3-p et 4-p du cadastre de la paroisse de St-Rémi en bordure de la rivière Batiscan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Avis de motion - Nomination de deux rues dans le secteur du Domaine Batiscanais

CONSIDÉRANT qu'il y aura le développement de deux rues dans le secteur du Domaine Batiscanais ;

2010-03-114

Aline Ménard donne avis de motion que le conseil municipal étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement afin d'adopter la nomination de ces deux rues.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Demande permission feux d'artifice : Comité de la fête estivale

CONSIDÉRANT la demande faite par le comité de la fête estivale afin de présenter un feu d'artifice lors de la fête estivale du 21 août 2010 ;

CONSIDÉRANT l'expérience de la fête estivale 2009 ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit émettre un permis selon le règlement 2007-464 pour permettre l'utilisation de feux d'artifices ;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance du reportage présenté à Radio-Canada ;

CONSIDÉRANT que l'exclusion de la filtration de l'eau brute est conditionnelle au respect de l'article 5 du RQEP ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentielle que la municipalité préserve cette exclusion ;

CONSIDÉRANT que les critères de qualité de l'eau de surface du MDDEP mentionnent que toutes les eaux doivent être exemptes de substances ou matériaux provenant d'activités humaines qui, seules ou combinées à d'autres facteurs, peuvent entraîner en outre des débris ;

2010-03-115

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de proposer au comité de la Fête estivale d'étudier la possibilité d'effectuer le Feux d'artifices du 21 août 2010 à l'un des endroits suivants.

- Le haut de la montagne situé au bout de la rue de la Montagne ;
- Le palier de la rue de la Falaise ;
- L'aménagement fait en haut du chemin Saint-Marie par M. Sirois.

Ces lieux sont tous visibles de la plage et peuvent être vus à longue distance. Le comité devra obtenir la permission des propriétaires et informer le conseil de leur décision afin que le permis soit émis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Projet plage Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la plage du Lac-aux-Sables est un attrait touristique majeur pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des aménagements respectant la réglementation de la protection des berges ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire des aménagements respectant les principes de développement durable ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire développer une vision à long terme du développement de cet endroit ;

CONSIDÉRANT que la municipalité effectuait un aménagement de la rue Sainte-Marie à chaque période estivale ;

2010-03-116

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à préparer un scénario d'aménagement qui doit respecter l'environnement et les principes de développement durable afin que la plage demeure un endroit attrayant. Un estimé budgétaire devra également être présenté relativement à ce projet d'aménagement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7. AUTRES SUJETS

7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20h25

Fin : 20h50

7.2 Levée de l'assemblée

2010-03-117

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que la séance soit levée à 20h51_.

M. Yvan Hamelin,
Maire

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière